Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261109-BEX_2026_48-DE

BUREAU EXECUTIF

Séance du .09/11/2026
Délibération n°09

L'an deux mille vingt-six, lundi neuf novembre à quinze heures trente, se sont réunis, les membres du bureau exécutif de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi deux du mois de novembre deux mille vingt-six.

Nombre de membres du bureau	
En exercice	20
Présents physiquement	17
Présents en visioconférence	1
Votants	18
Vote	
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Bureau exécutif à l'exception de :
M. Franck PICHOT, Vice-Président délégué Mobilités
Mme Françoise BOUSSEKEY, Vice-Présidente déléguée Affaires Générales et Ressources Humaines

Secrétaire de séance : Thierry POULAIN

CYCLE DE L'EAU – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION THEMATIQUE CYCLE DE L'EAU

La présente délibération a pour objet de modifier la composition des membres siégeant à la commission Cycle de l'eau.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

Le Conseil communautaire du 15 juin 2026 a décidé de la création de 12 Commissions thématiques intercommunales destinées à améliorer le fonctionnement de la gouvernance territoriale. Il s'agira notamment, par les discussions préalables aux décisions prises dans le cadre des délibérations du Conseil communautaire ou du Bureau Exécutif, de nourrir le fonctionnement démocratique.

Ces commissions thématiques intercommunales sont des commissions d'étude. Leur rôle est d'étudier les questions soumises au Conseil communautaire soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles émettent des avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le Conseil communautaire étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de REDON Agglomération.

Dans le cadre de l'organisation de la gouvernance 2020-2026, les commissions thématiques intercommunales sont rattachées à l'un des 5 pôles de compétences de REDON Agglomération (Aménagement durable, Economie et Développement, Environnement, Services à la population et cohésion sociale, et Ressources)

Le fonctionnement démocratique, à l'échelle d'un territoire intercommunal, nécessite un dialogue nourri dans la durée entre l'EPCI, REDON Agglomération, et l'ensemble des communes qui en sont membres. C'est pourquoi il est proposé que les commissions thématiques intercommunales comportent :

- Des délégués communautaires titulaires ;
- Des délégués communautaires suppléants ;
- Etant entendu que les Vice-présidents et les Conseillers communautaires délégués en charge des questions de la commission sont membres de droit de ladite commission ;

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261109-BEX_2026_48-DE

- Des conseillers municipaux qui n'appartiennent pas aux deux catégories susmentionnées, mais qui, en raison de leur délégation communale pour les adjoints et conseillers délégués, ou de leurs centres d'intérêt peuvent légitimement apporter des idées et des éclairages sur des sujets concernant l'agglomération.

Elles sont convoquées par le Président de REDON Agglomération, qui en est le président de droit, ou par son représentant ayant délégation, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

Lors de cette première réunion, les commissions thématiques intercommunales désignent un Vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Président de REDON Agglomération ou son représentant délégué est absent ou empêché.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-40-1 ;

VU la délibération n°CC_2026_124 du Conseil communautaire du 15 juin 2026 portant création des commissions thématiques intercommunales, définition des principes de constitution et du calendrier ;

VU la délibération n°CC_2026_185 du 12 octobre 2026 portant désignation des membres siégeant au sein de la commission thématique « Cycle de l'Eau » ;

VU la délibération n°03_CC_2026_176 du 12 octobre 2026 ayant pour objet les délégations du Conseil Communautaire vers le Bureau Exécutif ;

CONSIDERANT qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil communautaire soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres » ;

CONSIDERANT qu'au regard de l'article énoncé ci-dessus la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus » ;

CONSIDERANT que le Conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine ;

CONSIDERANT que ces commissions thématiques intercommunales participent à l'amélioration du fonctionnement du Conseil communautaire dans le cadre de la préparation des délibérations ;

Sur ce rapport, le Bureau exécutif décide :

- **de modifier la liste des membres de la COMMISSION CYCLE DE L'EAU, comme suit :**

NOM	Prénom	Fonction	Commune
PANHALEUX	Dominique	Titulaire	Allaire
BARON	Christophe	Suppléant	Allaire
DU PLESSIS	Hubert	Titulaire	Avessac
MOURAUD	Frédéric	Suppléant	Avessac
CRUBLET	Joël	Titulaire	Bains-sur-Oust
PONDARD	Marie-Laure	Suppléant	Bains-sur-Oust
DE BOUARD	Anthony	Titulaire	Béganne
LOYER	Emilien	Suppléant	Béganne

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261109-BEX_2026_48-DE

DUCLOYER	Arnaud	Titulaire	Bruc-sur-Aff
SULLEROT	Laurent	Suppléant	Bruc-sur-Aff
BOUJU	Joseph	Titulaire	Conquereuil
POULAIN	Jacques	Suppléant	Conquereuil
RICORDEL	Jérôme	Titulaire	Fégréac
REY	Marc	Suppléant	Fégréac
HERVE	Richard	Titulaire	Guémené-Penfao
BESNIER	Serge	Suppléant	Guémené-Penfao
MORISOT	Yohann	Titulaire	La Chapelle-de-Brain
MOUROUX	Grégoire	Suppléant	La Chapelle-de-Brain
COLLEAUX	Jean-Yves	Titulaire	Langon
ROUINSARD	Bertrand	Suppléant	Langon
GRIGNAC	Françoise	Titulaire	Les Fougerêts
DE BOUVIER DE MATHIEU DE VIENNE	Lionel	Suppléant	Les Fougerêts
PREVERT	Rose-Line	Titulaire	Lieuron
LANGLOIS	Claudio	Suppléant	Lieuron
CLAVIER	Régis	Titulaire	Massérac
SANCHEZ	Fabrice	Suppléant	Massérac
HERVE	Patrick	Titulaire	Peillac
MOUCHY	Robert	Suppléant	Peillac
BERTRAND	Gilles	Titulaire	Plessé
POULIN	Marie-Odile	Suppléant	Plessé
LEFEUVRE	Éric	Titulaire	Pierric
MARTIN	Loïc	Suppléant	Pierric
JAN	Emile	Titulaire	Pipriac
LEVESQUE	Jean-Luc	Suppléant	Pipriac
GUILLAUME	Jean-Luc	Titulaire	Redon
CARPENTIER	Jacques	Suppléant	Redon
CHEVALIER	André	Titulaire	Renac
MORISSEAU	Sylvie	Suppléant	Renac
POULAIN	Thierry	Titulaire	Rieux
TORLAY	René	Suppléant	Rieux
GLET	Fabienne	Titulaire	Saint-Ganton
GLO	Léonard	Suppléant	Saint-Ganton
BREGER	Guénaël	Titulaire	Saint-Gorgon
VOISIN	Yoann	Suppléant	Saint-Gorgon
BOUCHON	Sophie	Titulaire	Saint-Jacut-les-Pins
METAYER	Franck	Suppléant	Saint-Jacut-les-Pins
MATULL	Alexis	Titulaire	Saint-Jean-la-Poterie
DRAGO	Serge	Suppléant	Saint-Jean-la-Poterie
DETAIN	Christophe	Titulaire	Saint-Just
DEBRAY	Nicolas	Suppléant	Saint-Just
LAUNAY	Pierrick	Titulaire	Saint-Perreux
JARNIER	Nicolas	Suppléant	Saint-Perreux
HERSEMEULE	Franck	Titulaire	Saint-Nicolas-de-Redon
DUPE	Emeline	Suppléant	Saint-Nicolas-de-Redon
LE BOTERFF	Pierrick	Titulaire	Saint-Vincent-sur-Oust
JANNOT	Denis	Suppléant	Saint-Vincent-sur-Oust
BOUSSEKEY	Françoise	Titulaire	Sainte Marie
HEDAN	Yves	Suppléant	Sainte Marie
SOREL	Jean-François	Titulaire	Sixt-sur-Aff

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261109-BEX_2026_48-DE

PERRIN	Yvonnick	Suppléant	Sixt-sur-Aff
MUROS LE ROUZIC	Mikaël	Titulaire	Théhillac
HAUROGNE	Gilles	Suppléant	Théhillac

- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision**

- **LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 18 VOIX POUR.**

- Fait et délibéré en séance le 09/11/2026

- Le Secrétaire de séance,
  Thierry POULAIN

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34